



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE
SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE A SURVEILLER**

MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau jaune SMS** (niveau proche de la vigilance orange) pour le phénomène suivant :

**AVIS DE VIGILANCE JAUNE SMS
ORAGES**

Début de l'épisode : ce jour mardi 21 juin 2022 à 15 h 00

Fin prévisible de l'épisode : mardi 21 juin 2022 à 22 h 00

Les orages prévus sur le département mardi après-midi et mardi soir pourraient localement apporter de fortes pluies (de l'ordre de 20 à 30 mm en une heure de temps), une forte activité électrique (risque de foudre) et de la grêle, sans qu'on puisse préciser les secteurs qui seront les plus touchés. Une accalmie est prévue en cours de soirée.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
 - Ne vous abritez pas sous les arbres ;
 - Evitez les promenades en forêts ;
 - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
 - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
 - En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols ;
 - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- d'informer sans attendre les gestionnaires de campings des conséquences possibles de ces orages.
- de faire surveiller les chapiteaux et structures légères (gonflables notamment).
- de vérifier que les grues sont en positionnement libre.

Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Fait à Vannes, le 21 juin 2022 à 13 h 15

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du SIDPC
SIGNE
Stéphane MARREC

Message transmis aux services suivants :

- SDIS (CODIS)
- DDTM
- DSDEN
- Préfecture de zone (COZ)
- Sous-préfecture de Lorient
- SAMU
- Conseil régional de Bretagne
- Golfe du Morbihan Vannes Agglo
- RTE
- Orange
- Associations agréées de sécurité civile
- SAUR
- STGS
- Groupement de Gendarmerie
- UD DREAL
- DDPP
- Météo-France
- Sous-préfecture de Pontivy
- CHBA
- Conseil départemental
- Lorient Agglomération
- ENEDIS
- SNCF
- Eau du Morbihan
- VEOLIA
- SUEZ
- DDSP
- DD ARS
- DDCCS
- DIRO
- DMD
- CHBS
- Base hélicoptère
- CROSSA
- GrDF
- CTRL
- EPTB Vilaine
- CEO